Municipalité de Saint-Jules	**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BEAUCE CENTRE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Jules lors d'une séance tenue le **6 octobre 2026:**

RÈGLEMENT 03-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM , ce seuil étant, depuis le 1er janvier 2026, de 139 000 $, lequel seuil est ajusté selon l'inflation. Le tout conformément aux lois en vigueur.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 390, rue Principale, Saint-Jules aux jours et heures d'ouvertures du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Jules, ce 8 octobre 2026.

Gina Lessard

Gina Lessard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 8 octobre 2026 entre 15h00 et 16h00.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 octobre 2026.

Gina Lessard

Gina Lessard
Directrice générale et greffière-trésorière